

# COMPRENDRE MON DPE

Le diagnostic de performance énergétique (DPE) informe sur la "valeur verte" d'un logement. La méthode utilisée - dite 3CL (Calcul de la Consommation Conventionnelle des Logements) - permet de comparer les logements entre eux. L'étiquette (de A à G) intègre deux volets : la consommation énergétique (kilowattheure d'énergie primaire par m<sup>2</sup> par an) et les émissions de gaz à effet de serre (kilogramme équivalent de CO<sub>2</sub> par m<sup>2</sup> par an).

## > ELÉMENTS CLÉS DE MON DPE À VÉRIFIER

1. Le numéro de mon DPE, en me rendant sur l'Observatoire de l'Ademe (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/accueil>) et en rentrant le numéro de mon DPE dans la rubrique « Trouver un DPE »
2. Ma surface habitable (+ surface de véranda chauffée le cas échéant). Celle-ci peut ne pas correspondre à la surface chauffée
3. L'énergie renseignée pour les 5 usages de mon logement
4. La vue d'ensemble de mon logement
5. La vue d'ensemble des équipements de mon logement

## > JE NE COMPRENDS PAS MON DPE

1. J'utilise la Notice (voir plus bas) et la Foire aux questions : <https://observatoire-dpe.ademe.fr/faq>
2. Je reprends contact avec mon diagnostiqueur pour obtenir des réponses à mes questions
3. Si je n'ai pas mes réponses, je dispose de deux procédures complémentaires :
  - a. je porte réclamation auprès de l'organisme de certification de mon diagnostiqueur (au bas de la première page de mon DPE dans le bandeau « informations diagnostiqueur »)
  - b. j'utilise le processus de médiation de la consommation\*

## > POUR ALLER PLUS LOIN

Contactez un conseiller **France-Rénov** proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

<https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr>  
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local).

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes ainsi que de subventions pour vos travaux. Vous pouvez en consulter l'intégralité sur le site [france-renov.gouv.fr](https://france-renov.gouv.fr) :

<https://france-renov.gouv.fr/aides>

\*Le diagnostiqueur a l'obligation de communiquer au consommateur les coordonnées du ou des médiateurs de la consommation dont il relève, en inscrivant ces informations de manière visible et lisible sur leur site internet, sur leurs conditions générales de vente ou de service, sur leurs bons de commande, ou par tout moyen approprié (par exemple, par voie d'affichage). C'est une procédure gratuite pour le consommateur. Cette médiation désigne le processus de règlement extrajudiciaire des litiges, par lequel un consommateur et un professionnel tentent de parvenir à un accord pour résoudre à l'amiable un litige qui les oppose, avec l'aide d'un tiers, le médiateur. À défaut d'accord amiable entre les parties, le médiateur leur propose une solution pour régler le litige. Il s'agit d'une alternative à l'action judiciaire.

# DPE diagnostic de performance énergétique

Ce document vous permet d'améliorer ses performances énergétiques et le climat. Il vous donne également des pistes pour la pédagogie.

Rendez-vous sur le site de l'Observatoire de l'Ademe : <https://observatoire-dpe.ademe.fr/accueil>. Rubrique « Trouver un DPE ». Renseignez le numéro à 13 caractères affiché sur votre DPE. Cliquez sur « Rechercher ». Si le message « Ce DPE est introuvable. Veuillez réessayer » s'affiche, recontactez votre diagnostiqueur.

n° : 2D20210532L1A

établi le : 12/07/2021

valable jusqu'au : 11/07/2031

&lt;photo du bien&gt;

type de bien : maison individuelle

année de construction : 2003

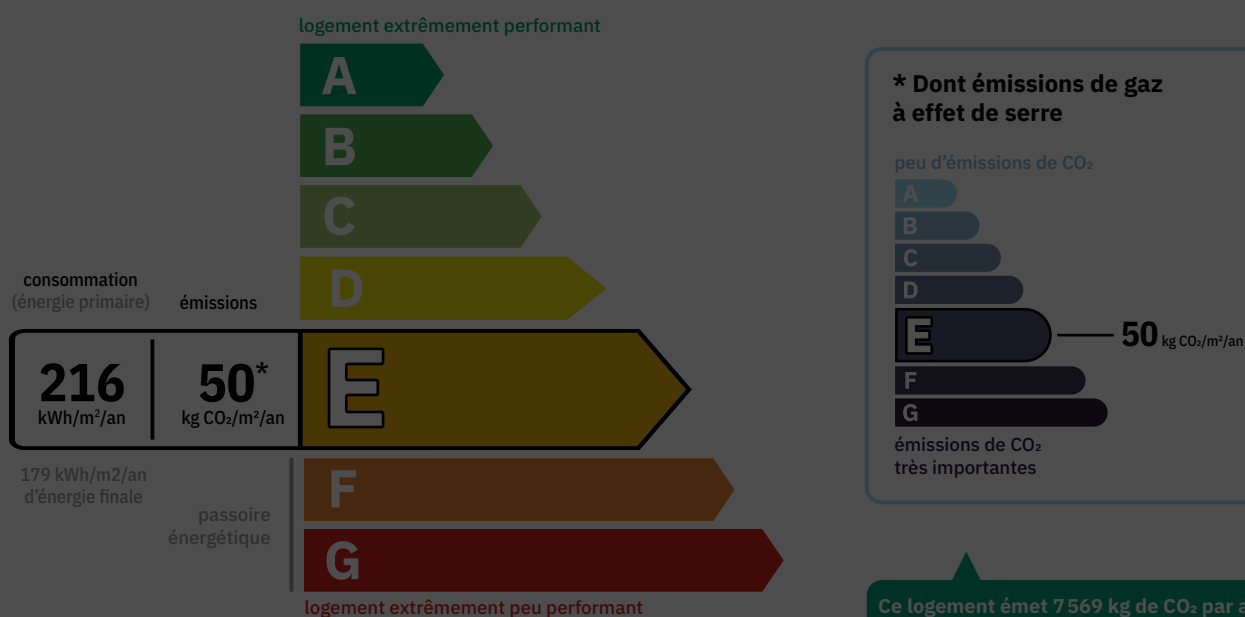
surface habitable : 150m<sup>2</sup>

propriétaire : Jean Dupont

adresse : place de la Mairie, 44000 Nantes

Cette donnée est très importante pour votre étiquette. Si vous avez fourni des documents justificatifs à votre diagnostiqueur vérifiez avec lui que la surface habitable renseignée sur votre DPE est bien la bonne.

## Performance énergétique et climatique



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6.

Ce logement émet 7 569 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 39 222 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.).

## Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 les détails par poste.



entre 2610€ et 3580€ par an

Ici est mentionné l'organisme de certification qui a en charge la surveillance et le contrôle des compétences de votre diagnostiqueur. Si vos échanges avec votre diagnostiqueur sont infructueux, vous pouvez prendre contact avec cet organisme.

Informations diagnostiqueur

PM Diagnostics

12 grande rue,  
44000 Nantes

diagnostiqueur : Pierre Martin

tel : 02 88 22 33 09

email : Pierre@pm-diagnostics.fr

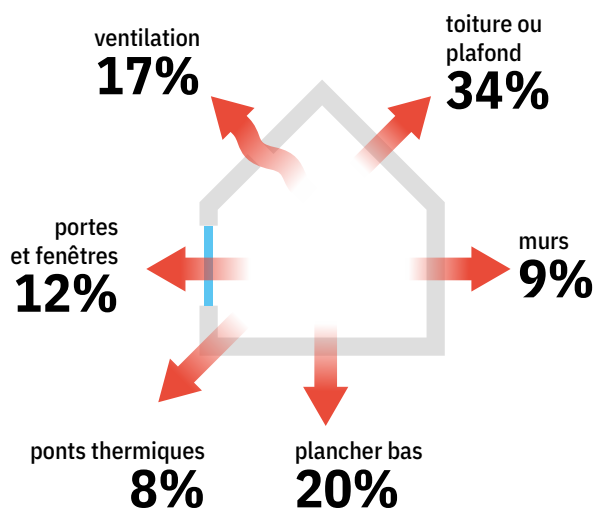
n° de certification : FR410230 49

organisme de certification : CERTIF 311

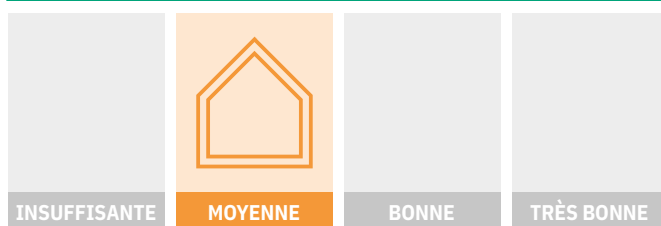


*[Signature]*

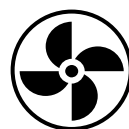
## Schéma des déperditions de chaleur



## Performance de l'isolation

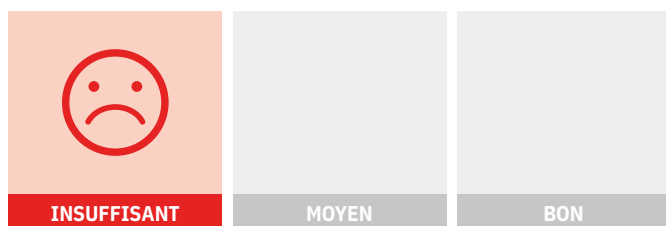


## Système de ventilation en place



Ventilation naturelle par conduits et VMC simple flux.

## Confort d'été (hors climatisation)\*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



bonne inertie du logement



logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.



Faites isoler la toiture de votre logement.

## Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergies renouvelables.

Diverses solutions existent :



pompe à chaleur



chauffe eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



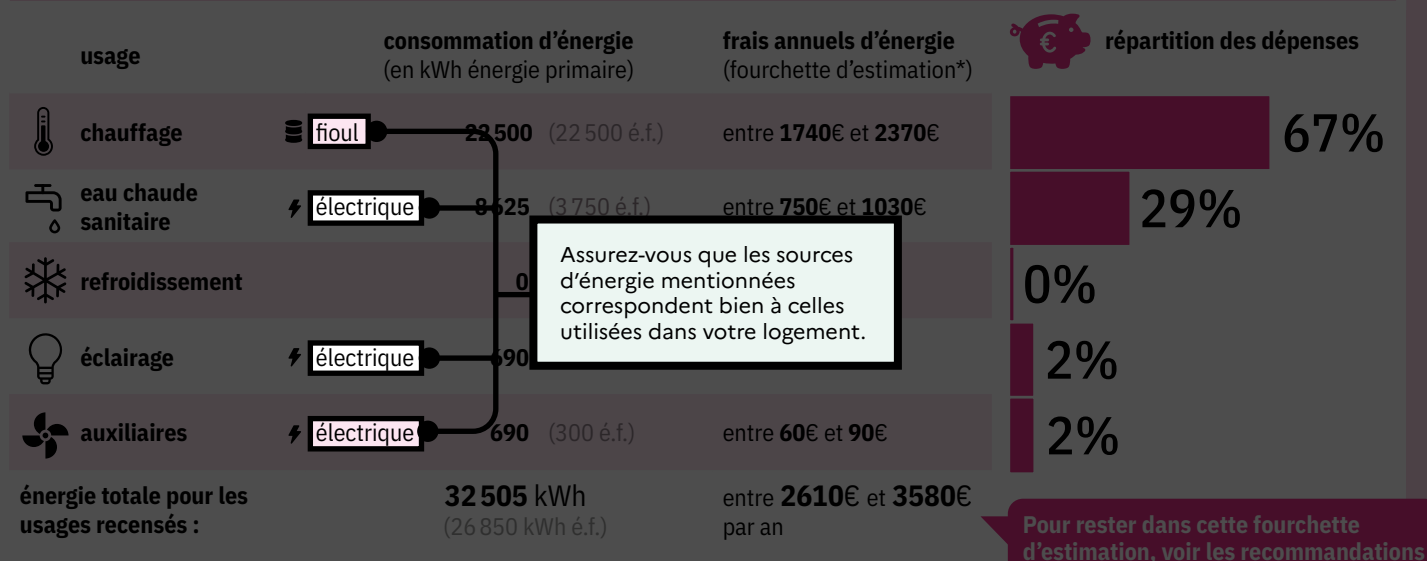
réseau de chaleur vertueux



chauffage au bois

\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

## Montants et consommations annuels d'énergie



Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 132ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

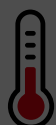
\* Prix moyens des énergies indexés au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

## Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



## Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est -16% sur votre facture **soit -392€ par an**

**astuces** (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



## Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

**astuces**

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



## Consommation recommandée → 132ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40ℓ.

54ℓ consommés en moins par jour, c'est -29% sur votre facture **soit -363€ par an**

**astuces**

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.

## DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

p.4

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

## Vue d'ensemble du logement

|                                                                                                             | description                                                                                                                                                                                 | isolation           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
|  <b>murs</b>               | <b>Murs nord, ouest, sud</b> en blocs de béton pleins donnant sur l'extérieur, avec isolation intérieure.<br><b>Mur est</b> en blocs de béton pleins donnant sur un garage, sans isolation. | <b>bonne</b>        |
|  <b>plancher bas</b>       | Plancher bois sur solives métalliques donnant sur vide sanitaire, isolation inconnue.                                                                                                       | <b>moyenne</b>      |
|  <b>toiture/plafond</b>    | Combles aménagés sous rampant donnant sur l'extérieur, sans isolation.                                                                                                                      | <b>insuffisante</b> |
|  <b>portes et fenêtres</b> | Porte bois opaque pleine.<br>Fenêtres battantes PVC, simple vitrage et volets roulants PVC.<br>Portes-fenêtres battantes avec soubassement PVC.                                             | <b>moyenne</b>      |

Vous pouvez vérifier que votre diagnostic mentionne bien des systèmes présents dans votre logement. Si votre DPE a été réalisé à partir des données d'un immeuble, la liste peut ne pas correspondre à vos équipements. Vous pouvez demander des précisions à votre diagnostiqueur.

## Vue d'ensemble des équipements

|                                                                                                                 | description                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  <b>chauffage</b>              | Chaudière fioul standard installée entre 1991 et 2015 sur radiateurs à eau chaude (système individuel).<br>⚠ Cheminée à foyer ouvert : son utilisation, même occasionnelle, est source de gaspillage énergétique et présente de forts impacts sur la qualité de l'air. |
|  <b>eau chaude sanitaire</b> | Ballon électrique à accumulation vertical, avec ballon séparé (système individuel).                                                                                                                                                                                    |
|  <b>climatisation</b>        | Sans objet                                                                                                                                                                                                                                                             |
|  <b>ventilation</b>          | VMC simple flux autoréglable installée avant 1982.                                                                                                                                                                                                                     |
|  <b>pilotage</b>             | Absence de dispositif de pilotage.                                                                                                                                                                                                                                     |

## Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

|                                                                                                                 | type d'entretien                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  <b>ventilation</b>          | Ne pas obstruer les entrées d'air. Les nettoyer à l'aide d'un chiffon sec → <i>1 fois par an</i><br>Nettoyer les bouches d'extraction → <i>tous les 2 ans</i><br>Entretien des conduits par un professionnel → <i>tous les 3 à 5 ans</i><br>Aérer les pièces 5 minutes par jour, fenêtres grandes ouvertes. |
|  <b>chaudière</b>            | Entretien obligatoire par un professionnel → <i>1 fois par an</i><br>Programmer la température de chauffage en fonction de votre présence. Baisser la température la nuit.                                                                                                                                  |
|  <b>radiateurs</b>           | Dépoussiérer les radiateurs régulièrement.                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|  <b>circuit de chauffage</b> | Faire déboucher le circuit de chauffage par un professionnel → <i>tous les 10 ans</i><br>Veiller au bon équilibrage de l'installation de chauffage.                                                                                                                                                         |
|  <b>chauffe-eau</b>          | Régler la température du chauffe-eau entre 55 et 60°C.<br>Arrêter le chauffe-eau en cas d'absence de plus de 4 jours.                                                                                                                                                                                       |
|  <b>éclairages</b>           | Nettoyer les ampoules et les luminaires.                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|  <b>isolation</b>            | Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel → <i>tous les 20 ans</i>                                                                                                                                                                                                                      |

## Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

## Les travaux essentiels montant estimé : 9000 à 12000€

| lot                                                                                                      | description                                                                                                                                                                                                        | performance recommandée                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
|  toiture et combles     | Isolation des combles.<br><i>Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm pour la ventilation de la charpente.</i>                                                                                        | $R = 10 \text{ m}^2.\text{K}/\text{W}$ |
|  chauffage              | Remplacer la chaudière fioul par une pompe à chaleur air/eau double service chauffage et ECS.<br>Installer des robinets thermostatiques sur les radiateurs.<br>Remplacer la cheminée à foyer ouvert par un insert. | SCOP = 4<br>Label Flamme Verte         |
|  eau chaude sanitaire | Remplacer le chauffe-eau par une pompe à chaleur air/eau double service chauffage et ECS.                                                                                                                          | COP = 4                                |

2

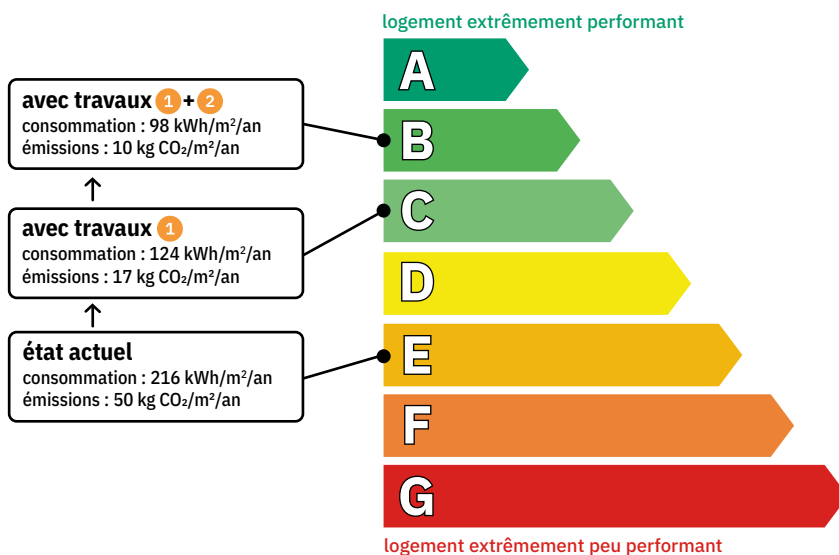
## Les travaux à envisager montant estimé : 20000 à 25000€

| lot                                                                                                    | description                                                                                                                                                                                                                                                                           | performance recommandée                                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
|  murs               | Isolation des murs par l'extérieur.<br><i>Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.</i><br><b>▲ travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme</b> | $R = 6 \text{ m}^2.\text{K}/\text{W}$                    |
|  plancher bas       | Isolation du plancher bas en sous-face.<br><i>Prévoir le calorifugeage des réseaux d'eau lors de l'isolation du plancher bas pour éviter tout risque de gel, car la température du vide sanitaire va chuter.</i>                                                                      | $R = 4,5 \text{ m}^2.\text{K}/\text{W}$                  |
|  portes et fenêtres | Remplacer les fenêtres PVC simple vitrage par des fenêtres PVC double vitrage à isolation renforcée.                                                                                                                                                                                  | $U_w = 1,3 \text{ W}/\text{m}^2.\text{K}$ , $S_w = 0,42$ |
|  ventilation        | Installer une VMC hydroréglable type B.                                                                                                                                                                                                                                               | <chiffre_perf.>                                          |

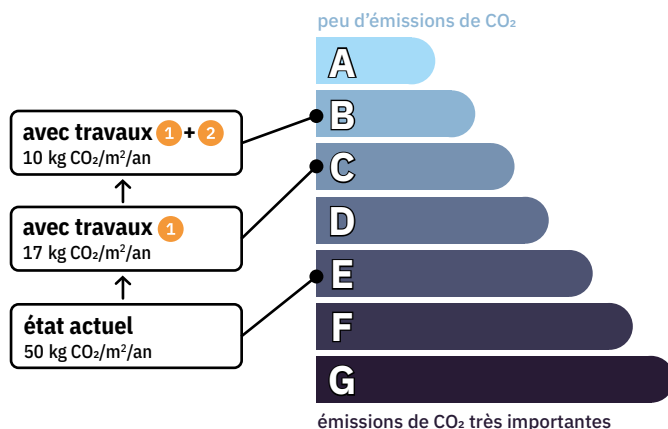
Commentaires :

## Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

## Évolution de la performance après travaux



## Dont émissions de gaz à effet de serre



## Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

[france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr](https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr)

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

[france-renov.gouv.fr/aides](https://france-renov.gouv.fr/aides)



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

## Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

référence du logiciel validé : **TEST LOGICIEL v1**  
référence du DPE : **2D20210532**  
méthode de calcul : **3CL-DPE 2021**  
date de visite du bien : **12/07/2021**  
invariant fiscal du logement : **1234567890**  
référence de la parcelle cadastrale : **000AN0055**

Vous pouvez vérifier que votre diagnostic mentionne bien les pièces justificatives que vous avez fournies à votre diagnostiqueur.

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

- Fiche technique de la chaudière,
- Facture de travaux d'isolation



**Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :**

### généralités

| donnée d'entrée              | origine de la donnée                                                                                    | valeur renseignée   |
|------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| département                  |                                                                                                         | 44                  |
| altitude                     |  données en ligne    | 12 m                |
| type de bien                 |  mesurée ou observée | maison individuelle |
| année de construction        |  document fourni     | 1985                |
| surface habitable            |  mesurée ou observée | 150 m <sup>2</sup>  |
| nombre de niveaux            |  mesurée ou observée | 2                   |
| hauteur moyenne sous plafond |  mesurée ou observée | 2,50 m              |
| nb. de logements du bâtiment |  mesurée ou observée | 1                   |



## Fiche technique du logement (suite)

## enveloppe

|                  |     |     |
|------------------|-----|-----|
|                  | ... | ... |
|                  | ... | ... |
| murs             | ... | ... |
|                  | ... | ... |
|                  | ... | ... |
| plancher bas     | ... | ... |
| toiture/plafonds | ... | ... |
|                  | ... | ... |
| fenêtres / baies | ... | ... |
|                  | ... | ... |
| portes           | ... | ... |
|                  | ... | ... |
|                  | ... | ... |
| ponts thermiques | ... | ... |
|                  | ... | ... |
|                  | ... | ... |
| ...              | ... | ... |
| ...              | ... | ... |

## équipements

|                                   |     |     |
|-----------------------------------|-----|-----|
| système de ventilation            | ... | ... |
| système de chauffage              | ... | ... |
| production d'eau chaude sanitaire | ... | ... |
| climatisation                     | ... | ... |
|                                   |     |     |
|                                   |     |     |